

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 22 septembre 2025

**REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ST JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD**

SÉANCE du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis CUENOT, Maire.

Etaient présents les conseillers suivants :

Mesdames LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe ;
Messieurs CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël ;

Absents non excusés :

Mesdames BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY ;
Monsieur SUZZI Pierre

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame Christiane MARTINA est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

APPROBATION du Procès -Verbal du conseil municipal de 08 juillet 2025

le compte rendu a été approuvé : pour à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°20

Remise en place des heures « d'hiver » pour l'éclairage public

Pour la sécurité, la facilité de déplacement de chacun, et, après consultation auprès des habitants et une majorité d'élus, nous aurons dans les semaines à venir le remplacement de l'éclairage public ancienne génération, par l'éclairage LED. De ce fait nous devons prendre une délibération (courrier du SMEG du 29/09/2025) pour la remise en place de l'éclairage public la nuit.

Le vote a été approuvé pour à l'unanimité (7)

DÉLIBÉRATION N°21

Montant à accorder aux associations « Sourire du Criulon » et « FPMS »

Mr le Maire, tient à féliciter les membres du nouveau bureau de l'association « Sourire du Criulon » pour la reprise des festivités. Une demande de subvention a été demandée par Le président afin de les aider dans la continuité de leurs projets.

Nous proposons de leur allouer une somme de 1000 €

Le vote a été approuvé à l'unanimité (6), abstention de Mr RIGAL Noël, ayant un lien de parenté directe avec certains membres du bureau.

Halloween :

L'association FPMS basée sur la commune, sollicite la mairie pour la mise à disposition du foyer pour le 31 octobre dans le cadre de l'organisation de la fête d'Halloween à destination des enfants du village. Cette manifestation a pour but de rassembler les familles autour d'un moment convivial, festif et sécurisé.

A cette occasion, l'association souhaiterait avoir une allocation d'un petit budget (subvention) afin de financer le goûter et l'animation.

Les élus ont décidé d'allouer à l'association une enveloppe de 200 €.

DÉLIBÉRATION N°22

Mutuelle santé des employés des services municipaux, pour avis du Comité Social Territorial.

Ils sont pour l'adhésion obligatoire, moins chère que l'adhésion facultative. Le montant alloué par la mairie ne peut être inférieur à 15 euros et il est alloué pour le socle de base. Si le personnel municipal souhaite plus de garanties, c'est à eux de les prendre. Donc, nous devons dans un premier temps fixer le pourcentage de la cotisation. Ensuite, nous reprendrons une 2ème délibération après l'avis du centre de gestion.

Le vote à 100 % de la base du socle a été accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Bas du chemin du porche

Question de Mr Michel PERRIRAZ sur les dommages du chemin d'accès aux habitations lotissement HOPPE. C'est un chemin privé, la commune ne peut en aucun cas intervenir. Dans un 1^{er} temps, il faudra déposer les buses, les vider et les reposer afin que l'écoulement se fasse normalement. L'ornière côté chemin sera comblée à l'enrobé à froid par la commune, mais cela ne résoudra pas le problème. Un courrier sera adressé à Mme Suzie Hoppe afin qu'elle entreprenne le curage des buses donnant accès aux habitants.

Station d'épuration

1) Nous avons constaté une surconsommation d'électricité du pompage. Après 2 semaines de contrôle, Mr le Maire a appelé Mme ANGELVIN de chez ENEDIS. Un contrôle sera fait par ses services. A la suite de cela, rendez-vous sera pris avec le fournisseur de courant pour vérifier le compteur Linky. Nous allons demander si nous pouvons avoir un dégrèvement par rapport à la surconsommation.

2) Fuite d'eau sur le branchement depuis le bout du lotissement à la station d'épuration. Aucun plan n'a été trouvé dans le dossier. Sur le terrain aucune BAC, ni regard.

Nous allons voir avec le maître d'œuvre qui s'est occupé du dossier pour les plans et garanties décennales.

Après cela, nous demanderons un devis pour le changement de la conduite et déplacer le CR jusqu'à la station d'épuration.

Taxe de raccordement d'assainissement Mr HOPPE Jérôme

Suite à la demande de permis de construire N° PC03026523A0003, bâtiment situé rue des écoliers, nous lui avons adressé la facture de la taxe de raccordement à l'assainissement d'un montant de 2200€.

Monsieur Jérôme Hoppe conteste cette facture car ses travaux sont actuellement suspendus après avoir restauré sa toiture et la dalle de béton sur cette grange Il précise également que son terrain est équipé d'un compteur de jardin depuis plus de 50 ans et que la consommation sert exclusivement à l'arrosage. Il demande donc l'annulation cet avis de paiement.

Nous allons lui envoyer un courrier en recommandé pour confirmer l'annulation de cette facture.

Travaux de la rue Astruc

Les travaux d'eau potable seront terminés pour fin de semaine. La voirie devrait commencer à partir du 13 octobre.

Chemin des chênes

Les dernières pluies ont détérioré une partie du chemin des chênes. Avant l'hiver, il serait bon de faire une réparation au moins sur une partie. L'eau ruisselle depuis les parcelles côté haut qui détériore le chemin, mais surtout les accès en contre bas.

Absence de Mme Véronique PETRARCA

Madame PETRARCA, sera en arrêt maladie à partir du 22 Octobre et sera absente pour une période de 3 semaines. Elle sera remplacée par Mme Catherine KLENES à temps partiel (elle-même secrétaire à temps partiel à la mairie de Logrian).

Ses horaires seront : les lundis de 13h00 à 17h00- les jeudis de 13h00 à 18h00 et les vendredis de 8h30 à 12h30, soit au total 13h00 semaine. Son statut sera en tant qu'auto-entrepreneur.

Absence de Mr Cuenot Jean-Louis

Il doit subir une intervention chirurgicale le 23 octobre. Pendant son absence, Mme MARTINA sera présente.

Mails de Mr GASQUEZ Donovan

1) Mrs Donovan Gasquez et Jordan Camacho souhaitent faire une autre proposition d'achat de la parcelle A610 « les bois » pour une superficie de 264 m² et pour un montant total de 2640€. L'ensemble des élus ne sont pas favorables à leur demande par rapport à une servitude, d'autant plus que précédemment, il y a eu un refus des élus pour le rachat d'une partie d'une parcelle demandé par Mr Adrien REMEZY et Mme Pauline OLIVIER. Toutefois, nous allons leur adresser un courrier par lequel nous lui autorisons de laisser le petit container sur cette parcelle.

Chemins communaux

La société Nature Languedoc va faire un 2ème passage débroussailler sur les chemins communaux

Mme TRICOIRE Agathe demande pourquoi le distributeur de pains n'est plus alimenté. Tout simplement cette machine est en panne et la boulangère qui fournit en pains et autres, attend la pièce de remplacement.

MR RIGAL Noël demande pourquoi il y a eu un arbre de coupé rue Astruc alors qu'il était encore très sain. Mr Cuenot lui fait part que c'est le département qui en a pris la décision par rapport aux travaux.

Plus de questions diverses

Il est 19h15, la séance est levée